

République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 28 février 2024

Objet : Autorisation donnée au Président à signer la convention d'occupation temporaire des galeries techniques de Flaine avec la société lelo

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février à 19 h 00,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Alexandra FOURGEAUD, Rozenn DURAND, Christophe ETALLAZ, Sarah JONCHERE, Jérôme PRALONG

Magland : Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Jeanne VAUTHAY, Sabine TOUNA

Etaient excusés : Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Mallory BOULANGER, Alain CARON, Kader KHADRAOUI

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 21/02/2024

Présents : 9

Date d'affichage : 21/02/2024

Votants : 9

Votes pour : 9

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

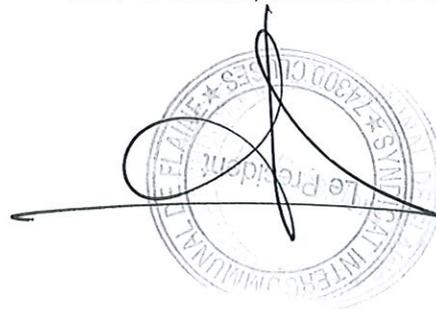
La société lelo a déployé de la fibre optique dans les galeries technique de Flaine. A ce titre elle est redevable de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) mise en place par le Syndicat. La convention d'occupation temporaire est jointe en annexe.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la convention d'occupation temporaire ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la société lelo.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER



Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 074-257400135-20240228-D2024\_013-DE